

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 10 avril 2019**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 14 (11 présents + 3 procurations)  
Membres ayant donné procuration : 3  
Membres absents excusés : 5  
Le Président, Michel Paquet, a quitté la salle et a cédé la présidence à M. Daniel PERLATI.

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le deux avril deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK, Mme VACCA, M. PERLATI  
et M. DE LAZZER

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. JURCZAK, M. MEDVES, M. TARILLON et Mme SPERANDIO  
(elle a suppléé M. CHEBBAH)

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. LORENTZ et M. HERGAT

**Étaient absents (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

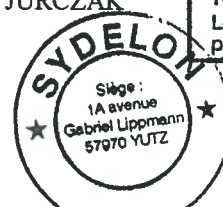
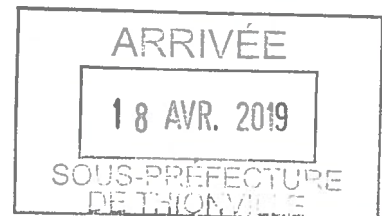
: M. FERRERO a donné procuration à Mme RENAUX

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

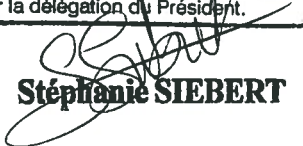
: M. BRIZZI a donné procuration à M. MEDVES

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES a donné procuration à M. JURCZAK



Publié(e) le ..... 1.5 AVR. 2019.....  
Notifié(e) le .....  
Yutz, le ..... 1.5 AVR. 2019.....  
Le Directeur Général des Services,  
par la délégation du Président.

  
Stéphanie SIEBERT

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THIONVILLE : M. LOUIS et M. SAPIN

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. CORAZZA et Mme CORION

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES : M. GLODEN

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. HERGAT est arrivé à 19h15 pendant la délibération relative au compte de gestion n°2019-09 et a participé au vote de cette délibération et au vote des délibérations suivantes.

**Objet : Compte Administratif 2018**

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le CA 2018 du SYDELON a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 14 mars 2019,

**I. Section de fonctionnement**

Le résultat d'exécution 2018 de la section de fonctionnement atteint - **263 394,07** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **10 849 201,27** euros. Les principales recettes sont :

- **338 408,98** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations des 2 euros TTC par habitant),
- **9 851 363,64** euros de participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés,
- **576 900,70** euros de ventes de produits résiduels.

Les dépenses de fonctionnement totalisent **11 112 595,34** euros.

**II. Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **33 901,55** euros, dont **26 445,05** euros en immobilisations incorporelles (frais d'études, frais d'insertion, concessions) et **7 456,50** euros en immobilisations corporelles (matériel de bureau, matériel informatique et mobilier).

Les crédits prévus de **139 929,99** euros ont fait l'objet d'inscription en reste à réaliser à hauteur de **64 248,33** euros.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

**Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à M. Daniel PERLATI.**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOPTÉ** le compte administratif pour l'exercice 2018 du SYDELON  
arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 10 849 201,27 €
Dépenses	- 11 112 595,34 €
Résultat de l'exercice	= - 263 394,07 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 742 238,11 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 478 844,04 €</b>
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 53 786,54 €
Dépenses	- 33 901,55 €
Résultat de l'exercice	= + 19 884,99 €
Résultat d'investissement reporté	+ 218 079,17 €
<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>= 237 964,16 €</b>
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 64 248,33 €
<b>Résultat excédentaire cumulé</b>	<b>= 173 715,83 €</b>

Pour copie conforme au registre,  
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **12 AVR. 2019**  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le **15 AVR. 2019**

